

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Corinne BRINDEL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Avaient donné procuration : Charlotte BOURG à Lionel ROUSSET, David DUMAS à Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Violette JANET-WIOLAND à Marie-José GUIGNABEL, Alain VERMOREL à Jean-Pierre SAUGERAS

Excusé : Mélanie FLAMENT

Date de la convocation : 18 Mars 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2024-02- 04 - TARIFS COMMUNAUX

Modification de certains tarifs de services communaux
ANNULE ET REMPLACE

Jean-Pierre SAUGERAS, Maire-Adjoint, rappelle que la Commune n'avait pas modifié ses tarifs entre 2014 et 2022, et qu'il avait été modifié le tarifs concert en mars 2023, les tarifs de la cantine en septembre 2023 (+0,10€ l'unité), ainsi que quelques tarifs à l'exemple de certaines concessions.

Jean-Pierre SAUGERAS indique que lorsqu'on se rend sur le site internet de l'INSEE, il est constaté que l'inflation sur la période janvier 2014 à décembre 2023, l'inflation atteint le taux de 18%, même si par ailleurs, lorsqu'on rentre dans le détail, ce taux est plus important pour l'alimentation et les énergies.

L'Adjoint aux finances propose de maintenir globalement les tarifs pratiqués pour les Meymacois, grâce à la bonne gestion des finances publiques de la Commune ; sont modifiés uniquement les abonnements aux concerts.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE,

VOTE les tarifs des services de la façon suivante, à compter du vote de ce jour :

	Meymac Tarifs	Tarifs modifiés
Cinéma		
Tarif plein	6,90	Sans changement
Tarif réduit (mercredi pour tous, étudiants demandeurs d'emploi)	5,60	Sans changement
Comités Entreprises	5,60	Sans changement
Groupes Ecoles Meymac (Lycée forestier, EREA)	3,40	Sans changement

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20241018-2024-02-04-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

première carte d'abonnement 10 places (valable 1 an)	52,00	Sans changement
renouvellement carte abonnement	50,00	Sans changement
Moins de 14 ans	4,00	Sans changement
Associations caritatives	2,00	Sans changement
Séances 3D Tarif plein	7,90	Sans changement
Séances 3D Tarif réduit	6,60	Sans changement
Séances 3D Lycée forestier EREA	4,40	Sans changement
Séances 3D Comité Entreprises	6,60	Sans changement
Ecole et cinéma Collège au Cinéma Lycée au cinéma	2,50	Sans changement

Spectacles		
Concert Spectacle Théâtre Tarif plein	15,00	Théâtre
Concert Spectacle Théâtre tarif réduit 12/18 ans étudiant et demandeurs d'emploi	12,00	Théâtre
Abonnement pour 3 concerts Abonnement pour 6 concerts	30,00	40€ 65€

Location de salles

Salle des fêtes seule sans cuisine non chauffée, habitants commune	373,00	Sans changement
Salle des fêtes seule sans cuisine non chauffée, hors commune	410,00	Sans changement
Salle des fêtes seule, sans cuisine, chauffée habitants commune	480,00	Sans changement
Salle des fêtes seule sans cuisine, chauffée, hors commune	530,00	Sans changement
Mise à disposition cuisine habitants Meymac	70,00	Sans changement
Mise à disposition cuisine hors commune	77,00	Sans changement
Location vaisselle commune et hors commune	60,00	Sans changement
Prix mise à disposition TTC cuisine traiteurs (lorsque salle mise gracieusement à disposition de l'organisateur)	100,00	Sans changement
en cas de perte ou de vol Assiette, verre, bol, tasse	2,00	Sans changement

Accusé de réception en préfecture
019-Z11913603-20241016-2024-02-04-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préf. :

en cas de perte ou de vol cuillère, fourchette, couteau	1,00	Sans changement
en cas de perte ou de vol plat, casserole, saladier, carafe	10,00	Sans changement
<u>Salles communales</u>		
Utilisation par particuliers pour activité lucrative, (tarif mensuel) Sports, musique, ...	60,00	Sans changement
<u>Caution</u>		
Caution salle des fêtes	300,00	Sans changement
Caution vaisselle salle des fêtes	60,00	Sans changement
caution pour clé de sécurité sur longue période	100,00	Sans changement
<u>Forfait nettoyage salle</u>		
Habitants Meymac et hors Meymac	150,00	Sans changement
<u>Cimetières</u>		
Concession perpétuelle 4 m2	600,00	Sans changement
Concession cinquantenaire 4 m2	300,00	Sans changement
Concession trentenaire 4 m2	200,00	Sans changement
Concession perpétuelle 2 m2	300,00	Sans changement
Concession cinquantenaire 2 m2	150,00	Sans changement
Concession trentenaire 2 m2	100,00	Sans changement
Concession case columbarium 15 ans	380,00	Sans changement
Concession case columbarium 30 ans	650,00	Sans changement
cavurne trentenaire	100,00	Sans changement
cavurne cinquantenaire	150,00	Sans changement
cavurne perpétuelle	300,00	Sans changement
Jardin du souvenir	100,00	Sans changement
<u>caveau d'attente:</u>		
durée d'utilisation 3 mois maximum		
premier mois	gratuit	Sans changement
forfait 2ème et 3ème mois	30,00	Sans changement
taxe d'inhumation	0,00	Sans changement
<u>Restauration Scolaire</u>		
<u>pour info, le prix de revient est de 6,00 €</u>		
le ticket par carnet de 10 habitants de Meymac	2,70	Sans changement
le ticket par carnet de 10 hors de Meymac	2,90	Sans changement
<u>Garderie périscolaire</u>		
le carnet de 10 tickets	10,00	Sans changement
<u>Espace Jeunes</u>		

Accusé de réception en préfecture
N°19-211913603, 2024-10-15-2024-02-04_02
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

repas préparé par les ados et consommé sur place	2,00	Sans changement
Activité simple sur la demie journée faisant appel à un partenaire extérieur: patinoire, piscine, bowling, lasergame, ...	5,00	6,00
Soirée/nuitée soirée repas + cinéma, bivouac	5,00	6,00
Activité double (journée complète) rassemblant 2 activités à la demi-journée avec prestataire, ou une seule grande activité journalière avec prestataire : parkattack, quercyland, camps	10,00	12,00
Activité exceptionnelle, avec prestataire dépassant les horaires habituels de l'Espace Jeunes: Futuroscope, Le Pal, Walibi, Camps	15,00	17,00

Camping		
la nuitée par adulte et plus de 7 ans	3,00	
la nuitée enfant 2 à 7 ans	1,50	
chien	1,00	
emplacement tente ou caravane	2,50	
voiture	2,00	
électricité	3,90	
bouteille glace à rafraichir	1,50	
glace à consommer catégorie 1	1,00	
glace à consommer catégorie 2	1,80	
forfait camping-car, la nuitée avec électricité	12,00	

Chalet 4 personnes	semaine	
Semaine 18 à 23 inclus : du 30/04 au 11/06	180,00	Sans changement
Semaine 24 à 28 inclus : du 11/06 au 16/07	220,00	
Semaine 29 à 34 inclus : du 16/07 au 27/08	300,00	Sans changement
semaine 35 à 39 inclus : du 27/08 au 01/10	220,00	
Chalet 5 personnes		
Semaine 18 à 23 inclus : du 30/04 au 11/06	200,00	
Semaine 24 à 28 inclus : du 11/06 au 16/07	242,00	
Semaine 29 à 34 inclus : du 16/07 au 27/08	324,00	
semaine 35 à 39 inclus : du 27/08 au 01/10	242,00	
Mobile home (capacité 4 adultes et 2 enfants) Tarif pour 1 couple		
Semaine 18 à 23 inclus : du 30/04 au 11/06	250,00	Sans changement
Semaine 24 à 28 inclus : du 11/06 au 16/07	300,00	
Semaine 29 à 34 inclus : du 16/07 au 27/08	405,00	
semaine 35 à 39 inclus : du 27/08 au 01/10	300,00	
semaine 35 à 39 inclus : du 27/08 au 01/10	300,00	

Accusé de réception en préfecture
019-21-1913603-2024-1016-2024-02-04-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

supplément par adulte et plus de 7 ans par nuitée	3,00	
supplément par enfant 2 à 7 ans par nuitée	1,50	
chien	1,00	

Caution	300,00	
Forfait ménage	50,00	

Emplacements forains		
Foire du vendredi	gratuit	
Marché du dimanche matin	gratuit	

Fête foraine d'août (pour la durée de la fête) *		
emplacement jusqu'à 4 m2	10,00	
emplacement de 5 à 10 m2	20,00	
emplacement de 11 à 15 m2	30,00	
emplacement de 16 à 20 m2	35,00	
emplacement de 21 à 25 m2	40,00	
emplacement de 26 à 50 m2	50,00	
emplacement au-delà de 50 m2	150,00	

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE,
VOTE les tarifs des services de la façon présentée ci-dessus

La Secrétaire de séance,
Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,
Le 03 Avril 2024

Le Maire,

Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20241016-2024-02-04-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024